



SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES

B.P : 955 Yaoundé, Cameroun - Tél: (+237) 222 201 910 - Fax: (+237) 222 209 869 - Site web : www.snh.cm

Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/SNH/CIPM/2024 du 29/05/2024 relatif à la fourniture du matériel de lutte contre les incendies au dépôt de gaz de pétrole liquéfié de la Société Nationale des Hydrocarbures, à Bipaga, département de l'Océan, région du Sud, Cameroun

1. Objet de l'Appel d'Offres

La Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture du matériel de lutte contre les incendies au Dépôt de Gaz de Pétrole Liquéfié de la SNH à Bipaga, Département de l'Océan, Région du Sud, Cameroun.

2. Nombre de lots

Le présent Appel d'Offres est constitué d'un lot.

3. Conditions de participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises nationales et/ou groupements d'entreprises nationales, ayant une expérience prouvée dans la fourniture du matériel de lutte contre les incendies.

4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le budget de la SNH de l'exercice 2024.

5. Consultation et retrait du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté et retiré physiquement aux heures ouvrables, dès publication du présent Avis, auprès du Secrétariat de la Cellule des Marchés de la SNH, sise à son Immeuble-Siège à Yaoundé, au Cameroun.

Le retrait du DAO se fera sur présentation d'un reçu de versement en espèces de la somme non remboursable de **deux cent mille (200.000) Francs CFA, dans le compte n°335 988 intitulé "Compte Spécial CAS ARMP"**, ouvert auprès d'une des douze (12) agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) suivantes : Yaoundé-Agence Centrale, Douala-Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua et Bertoua.

6. Délai d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La date limite d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres est **fixée au vendredi 28 juin 2024 à 15h00, heure locale.**

7. Réunion préparatoire et visite du site d'exécution des prestations

Afin de s'assurer que les soumissionnaires appréhendent tous les contours de la mission et le contexte dans lequel celle-ci s'implique, la SNH organise une réunion préparatoire et visite du site d'exécution des prestations avec les sociétés ayant acquis le DAO, **le mardi 02 juillet 2024 à 10h00, heure locale**, au Dépôt de Gaz de Pétrole Liquéfié de la SNH, à Bipaga, au Cameroun.

Les sociétés ayant acquis le DAO sont invitées à participer à ces activités, et les frais y afférents sont à leur charge.

La participation à la réunion préparatoire et à l'intégralité de la durée de la visite du site de réalisation des prestations est obligatoire, sous peine de la non délivrance de l'attestation de visite par la SNH.

8. Dépôt des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir, sous pli fermé, au Secrétariat de la Cellule des Marchés de la SNH BP : 955 Yaoundé, Tél. : (237) 222 20 98 64, Fax : (237) 222 20 98 69, **au plus tard le jeudi 18 juillet 2024 à 14h00,**

heure locale. Les offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

« A l'attention de Monsieur l'Administrateur-Directeur Général de la Société Nationale des Hydrocarbures :

Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/SNH/CIPM/2024 du 29/05/2024 relatif à la fourniture du matériel de lutte contre les incendies au dépôt de gaz de pétrole liquéfié de la Société Nationale des Hydrocarbures, à Bipaga, département de l'Océan, région du Sud, Cameroun

- Confidentiel -

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Caution de soumission

Sous peine de rejet de l'offre, chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme habilité par le Ministre en charge des finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, d'un montant **d'un million quatre cent quarante mille (1.440.000) Francs CFA.**

Le délai de validité de cette caution est de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres susmentionnée.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou les autorités administratives compétentes.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date limite de dépôt des offres.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission ou le non-respect des modèles des pièces du DAO.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis s'effectuera en une (01) étape.

Il sera procédé à l'ouverture des plis A « pièces administratives », des plis B « offres techniques », des plis C « offres financières » et des plis D « exemplaires numériques ».

L'ouverture des plis sera effectuée à l'Immeuble-Siège de la SNH à Yaoundé, **le jeudi 18 juillet 2024 à 15h00, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SNH.

Les sociétés ayant acquis le DAO, ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister aux sessions d'ouverture des plis.

L'accès à la SNH dans le cadre de la réunion préparatoire, et de la session d'ouverture des plis, ne sera autorisé qu'à un nombre maximal de deux (02) représentants par soumissionnaire.

12. Délai d'exécution et garantie

Le délai maximum prévu par la SNH pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **quatre (04) mois.**

La garantie minimale sur les équipements est **d'un (01) an.**

13. Evaluation des offres

*** Critères éliminatoires**

a. Dossier administratif, offre technique ou offre financière incomplet(e), ou non-conformité (y

compris celui des membres du Groupement, le cas échéant) de l'une de ses pièces ;

b. Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives, techniques ou financières ;

c. Absence de délai d'exécution des prestations ou délai d'exécution des prestations supérieur au délai maximum prescrit ;

d. Absence de garantie sur les équipements ou garantie inférieure au minimum prescrit ;

e. Prestations proposées par le Soumissionnaire non conformes aux Termes de référence ;

f. Avoir deux (02) Marchés ou plus en cours d'exécution à la SNH. En cas de groupement, présence dans le Groupement d'un Membre qui a deux (02) Marchés ou plus en cours d'exécution à la SNH ;

g. Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur 100 ;

h. Absence de la preuve d'avoir déjà exécuté au moins un (01) marché/contrat relatif à la fourniture du matériel de lutte contre les incendies, au cours des cinq (05) dernières années. En cas de groupement, absence de la preuve pour un des Membres du Groupement d'avoir déjà réalisé au moins un (01) marché/contrat relatif à la fourniture et l'installation du matériel de lutte contre les incendies, au cours des cinq (05) dernières années.

*** Critères essentiels**

N°	Critères essentiels	Notation
1	Présentation de l'offre	5 points
2	Méthodologie proposée par le soumissionnaire pour la réalisation de la mission	10 points
3	Expérience du Soumissionnaire dans la fourniture du matériel de lutte contre les incendies, au cours des cinq (05) dernières années	60 points
4	Références du personnel technique que le Soumissionnaire se propose d'affecter à la mission, dans la fourniture du matériel de lutte contre les incendies	25 points
Note technique totale (Nt)		100

14. Attribution du marché

Après analyse, le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la « moins-disante », c'est-à-dire la moins chère, et qualifiée sur le plan technique (note supérieure ou égale à 80/100).

15. Durée de validité des offres

Les Soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Cellule des Marchés de la SNH, aux heures ouvrables, à l'adresse suivante : B.P 955 Yaoundé, Tél. : (237) 222 209 864, Fax : (237) 222 209 869 ; adresse électronique : CelluleDesMarches@snh.cm.

**(é) Adolphe MOUDIKI
Administrateur-Directeur Général**